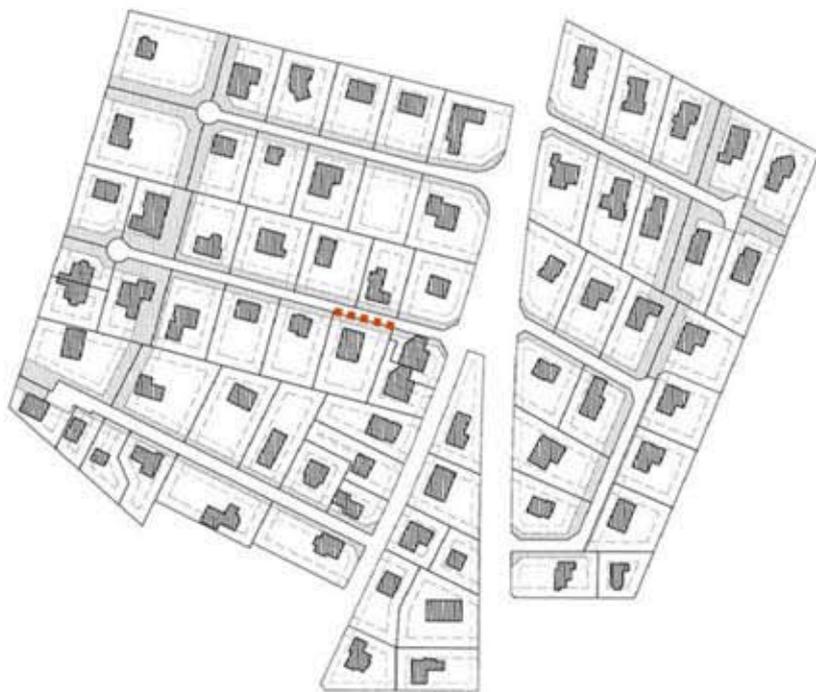




## Clôtures et habitat individuel

Créer ou modifier une clôture en limite de voie



[www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)



Ville de  
**MIONS**

**CAUE**

RHÔNE MÉTROPOLE

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT



# Créer ou modifier une clôture n'est pas un acte anodin

## Une clôture répond à des besoins individuels

Clôturer un terrain est un droit.

## Une clôture s'inscrit dans un contexte existant

Chaque clôture participe, individuellement, à la qualification des ambiances urbaines qu'elle jouxte, notamment celles de la voirie.



La clôture fait partie intégrante du paysage urbain (Hameau du Champ du Rat, rue Jean Rostand à Mions)  
© CAUE Rhône Métropole

## Une clôture respecte un cadre réglementaire

L'édification ou la modification d'une clôture est régie par des règles d'urbanisme : le Code de l'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLUH) de la Métropole de Lyon.

## Une clôture agit sur la sociabilité urbaine

La porosité visuelle et physique de la limite de propriété contribue à l'expression d'une vie de quartier animée et conviviale.



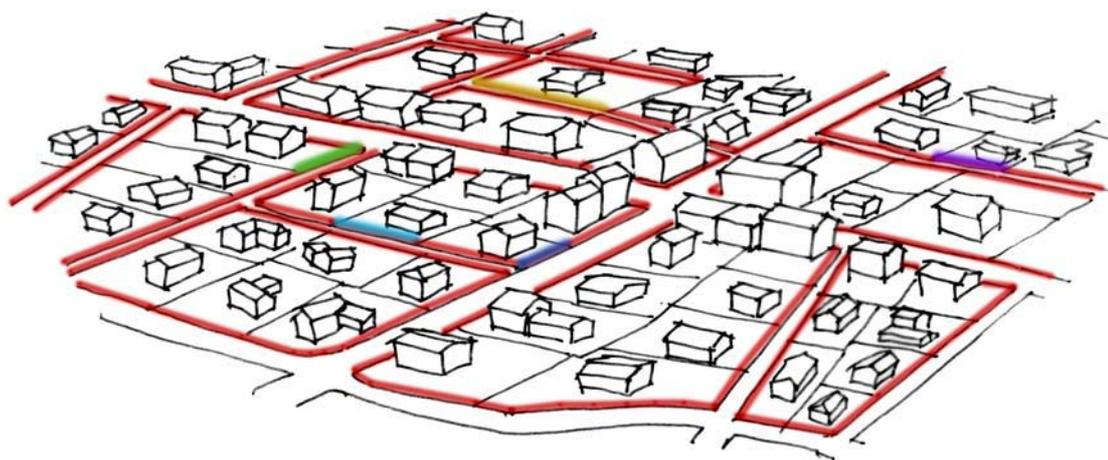
A gauche : De la voie circulée à la rue habitée... © N. Soulier

A droite : L'opacification des limites « stérilise » l'espace public de la rue (rue Debussy, Mions) © CAUE Rhône Métropole

# Créer ou modifier une clôture relève d'un projet d'ensemble

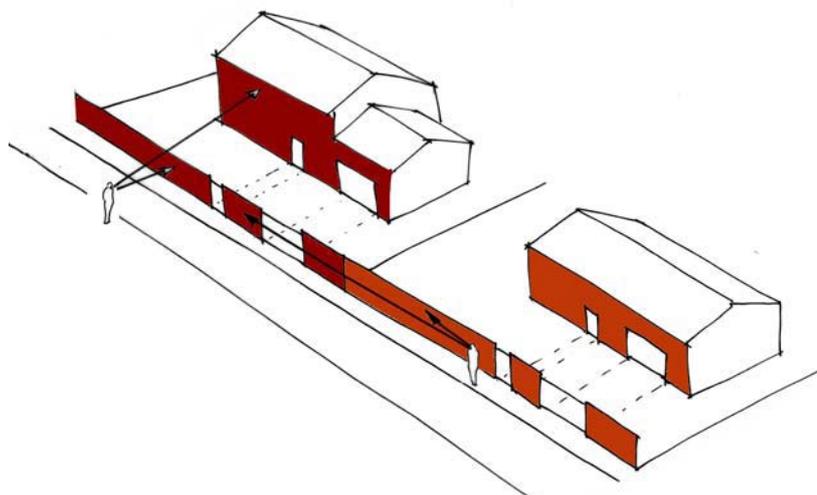
La réussite d'un projet d'édification de clôture dépend tout autant de la qualité de l'ouvrage proprement dit que de la prise en compte dans sa conception des relations à établir avec un contexte particulier.

## A l'échelle de la commune ou d'un quartier



L'introduction dans les clôtures de matériaux différents ou de formes étrangères au territoire local conduit à gommer son identité propre.

## A l'échelle de la rue et de l'environnement proche



Une clôture en limite de voie n'est jamais perçue isolément. Elle met visuellement en relation :

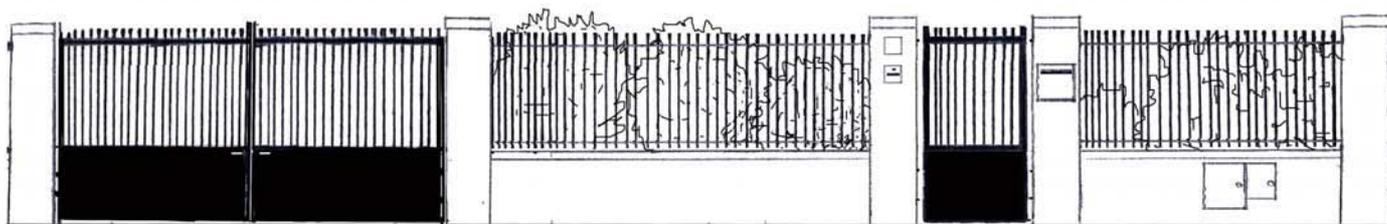
- l'espace public avec la maison en arrière-plan en assurant une transition physique et visuelle de l'un à l'autre
- les différentes propriétés entre elles, en assurant une continuité entre les différentes parcelles.

## A Mions, une forme de clôture à forte valeur paysagère

Par delà les différences de traitement ponctuelles, un même modèle de clôture domine dans le tissu pavillonnaire de Mions depuis 50 ans conférant à ce paysage urbain une grande unité d'ensemble



© CAUE Rhône Métropole



La forme dominante des clôtures à Mions se compose d'un mur bahut, recouvert d'un enduit (de teinte neutre, blanc ou beige), rehaussé d'un barrièrage ajouré de nature variable (ferronnerie forgée, serrurerie peinte, grillage, lames bois, etc.), doublé d'une haie. Ce dispositif, pare-vue mais non hermétique, confère l'espace public un caractère végétal très fort.



Une des qualités du paysage résidentiel de Mions tient à la nature des clôtures sur voie qui font la part belle à l'ambiance végétale.  
© CAUE Rhône Métropole

### Le risque d'une perte de qualité paysagère...

L'édification de murs de clôtures qui minéralisent l'espace ferait perdre au paysage pavillonnaire sa qualité principale qui réside dans sa très forte empreinte végétale.

# Comment faire ?

## Les questions à se poser

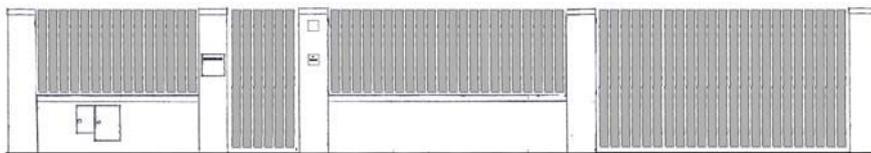
- Quel est le statut de la voie qui longe la clôture ? : grand axe routier, desserte inter-quartiers, voie résidentielle, cheminements piétons, etc...
- Le projet se situe-t-il dans un lieu singulier ? : à l'entrée d'un lotissement, à l'angle d'une rue, face à un carrefour giratoire, en fond d'impasse ...
- Quels sont les caractéristiques formelles des clôtures avoisinantes, contiguës ou en vis à vis ? Existe-t-il des formes prédominantes (matériaux, couleurs, dessin) ?
- Quelles sont les essences végétales qui participent aux limites parcellaires du quartier ?
- Quels sont les matériaux et les couleurs employés sur l'habitation ?



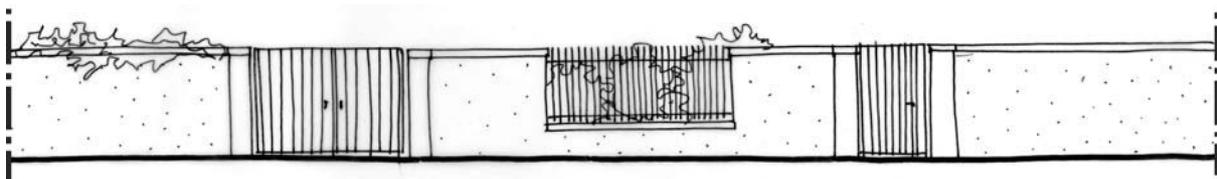
Certaines propriétés ou certaines résidences ont fait l'objet d'une conception architecturale globale à l'époque de leur construction: la clôture a été conçue dans le même style que la maison pour constituer un ensemble cohérent.  
Lotissement Le Petit Bois, rue Boucher à Mions  
© CAUE Rhône Métropole

## Des règles simples à suivre

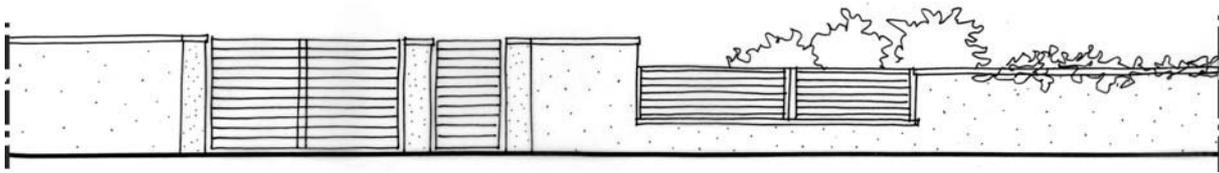
- Le projet compose avec deux couleurs / deux matériaux différents au maximum pour éviter l'effet catalogue qui banalise la propriété.



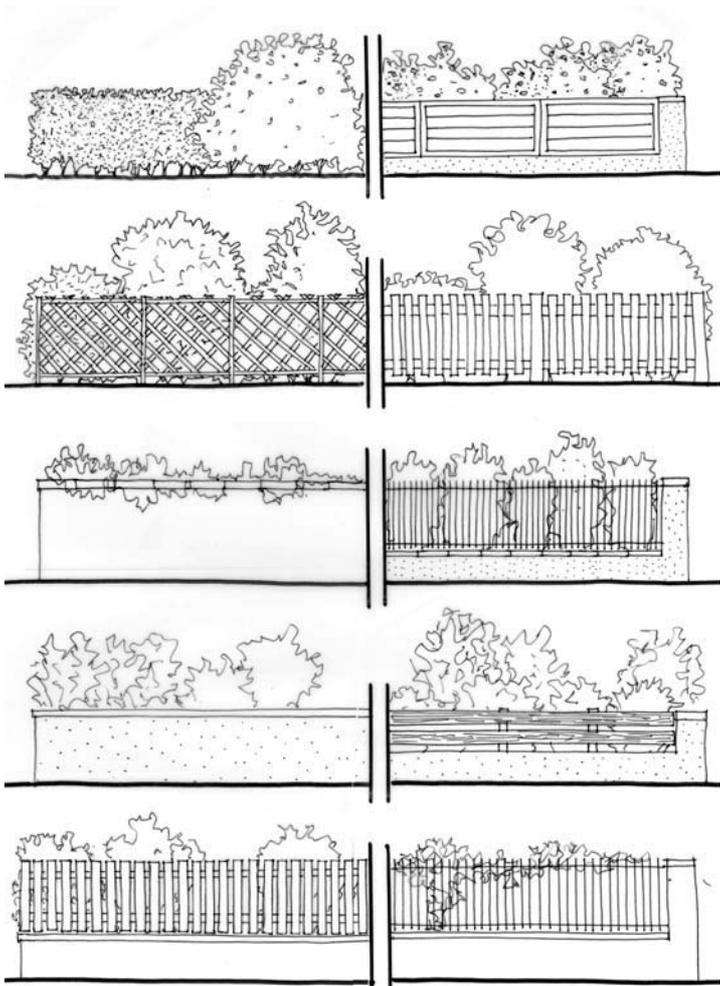
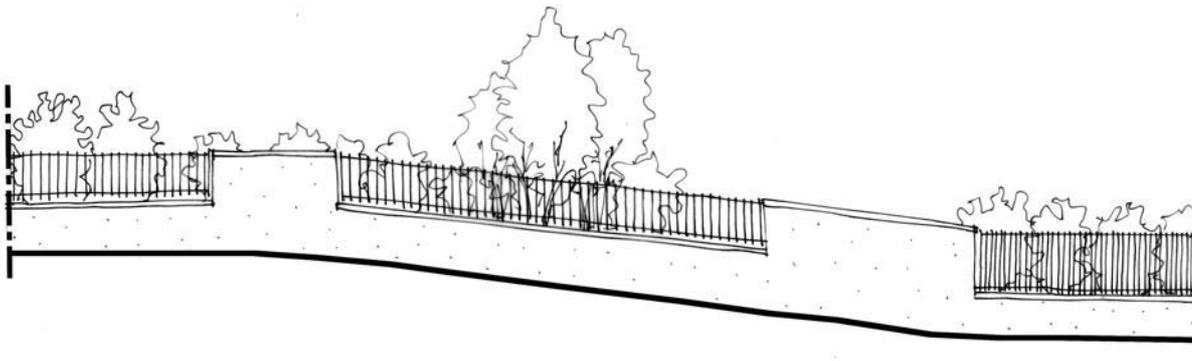
- Les différents éléments d'une même clôture (portails, piliers, portillons, murs, etc...) sont alignés en hauteur pour éviter les effets de créneaux qui donnent un profil chahuté à la clôture (différences de hauteurs, paliers successifs horizontaux dans une pente, discontinuités formelles, etc...).



- Si la hauteur doit être différente de la voisine, un élément de transition atténue la rupture dans la ligne de clôture.



- Lorsque le terrain présente une déclivité, la ligne de clôture suit la même pente. Les éléments de couronnement (grille, lames, barreaudages, cadres...) présentent des lignes verticales et non pas inclinées (perpendiculaires à la pente).

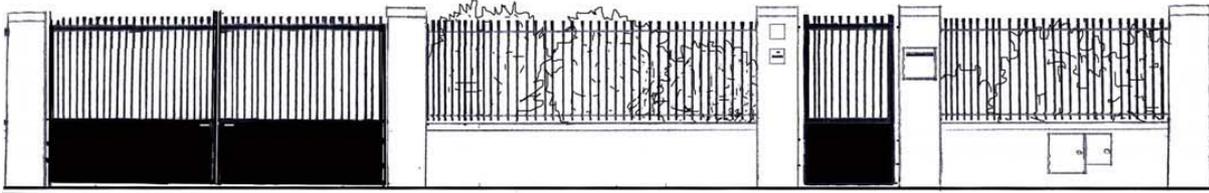


- Sans être identique à sa voisine, la clôture peut chercher à tisser des liens de parenté — finition d'enduit, couleur, hauteur, degré de transparence, proportion plein/vide, essences végétales, etc. — pour contribuer à une continuité d'aspect dans la rue.

- Le dessin tire bénéfice d'une grande sobriété formelle.

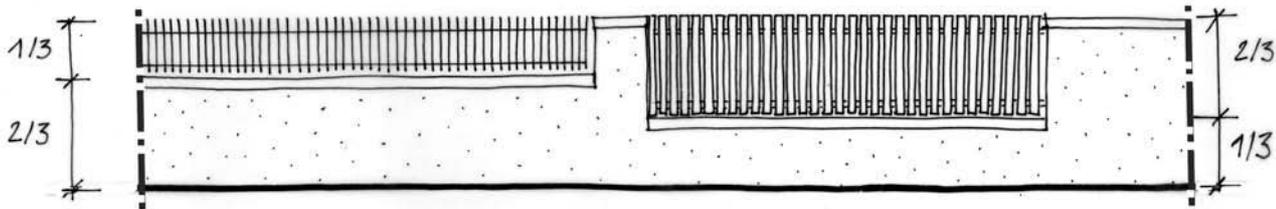
La simplicité plastique confère à la clôture un caractère intemporel: les éléments décoratifs se démodent et la personnalisation paraît souvent incongrue dans l'espace public.

Des réservations dédiées dans la conception de la clôture permettent une intégration discrète de tous les éléments techniques (compteur électrique et gaz, boîtes aux lettres, visiophone, etc...).



Les lignes verticales (barreaudage, planches, grille...) sont à privilégier aux lignes horizontales qui allongent et tassent la silhouette, en particulier pour des linéaires importants (> 10 m).

Dans les compositions bipartites, la proportion entre le soubassement et la partie supérieure est à rapprocher de la règle harmonique du « un-tiers/deux-tiers ».



# Fiches-conseil

## Recommandations par type de clôture

### **Avertissement**

Il ne s'agit en aucun cas de présenter ici un catalogue de solutions toutes faites « prêtes à l'emploi » : chaque projet est un cas particulier et nécessite une analyse contextuelle et une réponse spécifique. Pour une même situation, une même règle et dans un même secteur de la commune, les projets de clôture peuvent être multiples, tant au niveau de la composition, des dimensions, des matériaux, que du végétal associé.

Ces fiches ne livrent que des principes qui sont à moduler en fonction des situations.

## Le mur



Mur de clôture - Allée des Verchères – Mions  
© CAUE Rhône Métropole

### Pourquoi ?

Les murs de clôture sont présents dans le centre de Mions. Ils sont caractéristiques des tissus anciens où les rues bordées de constructions alternent murs de façades et murs de clôtures.

Dans les secteurs du centre, le maintien ou l'édification de murs de clôture participent de la cohérence du paysage bâti. En dehors du centre, l'édification de murs de clôture n'est pas souhaitable.

### Comment ?

#### Hauteur

La hauteur doit être choisie en fonction de celle des ouvrages avoisinants. Cependant, une hauteur de 1,60 m est suffisante pour interdire la vue sur la parcelle et protéger des nuisances sonores tout en ménageant la perception des frondaisons arborées qui valorisent la propriété et participent à la qualité de l'espace public limitrophe.

#### Percements, ouvertures, transparences

La réalisation de percements dans une clôture maçonnerie ne doit pas être un geste purement décoratif mais être associée aux « évènements » qui ponctuent le linéaire de la clôture (entrées, angles, ruptures de pente, etc...). Les percements en partie médiane sont à éviter<sup>1</sup>. On préférera des interruptions toute hauteur ou qui préservent un tiers de partie maçonnerie en bas.

#### Matériaux, couleurs, finitions

A l'exception de certains ouvrages (pierre sèche par exemple) les maçonneries doivent être recouvertes d'un enduit (à base de chaux aérienne et de pigments naturels en finition talochée ou grattée fin). Elles nécessitent d'être protégées en partie supérieure par une couverture minérale (pierre plate, arase ciment, tuile ...) ou métallique (acier ou aluminium laqué).

### Où ?

A mettre en œuvre dans les tissus anciens constitués et en particulier :

- dans le centre bourg
- en limite de parcs (publics ou privés) et d'espaces arborés
- dans certains anciens hameaux agricoles (fermes, maisons de maitres, etc)

Ponctuellement, dans certains cas particuliers pour marquer une entrée de lotissement par exemple.

<sup>1</sup> Les « ajours » qui désignent les parties évidées d'une clôture maçonnerie ne font en général que renforcer la monotonie de la limite par leur caractère répétitif. Ils ne constituent en aucun cas un motif architectural local ou régional.

## La grille



Grille de clôture - Rue Langevin – Mions  
© CAUE Rhône Métropole

### Pourquoi ?

La grille en serrurerie, composée généralement d'un barreaudage vertical et très souvent associée à un muret (dit « mur bahut »), constitue un motif de clôture bien connu des bourgs anciens (grille du château, de l'école, du parc...). La grille en fer forgé surmontant un muret est également un motif répandu dans les secteurs pavillonnaires des années 50, 60 et 70.

### Comment ?

#### Hauteur

Dans les tissus anciens en limite de grandes propriétés, la grille peut être très imposante (> 2,0 m).

La hauteur doit être choisie en fonction de celle des ouvrages avoisinants. En général la proportion est de 1/3 de la hauteur totale pour le muret (qui se situe entre 60 cm et 90 cm) et 2/3 pour la grille. Dans les tissus résidentiels, elle est plus basse et la proportion entre muret et grille est plus équilibrée : dans ces tissus la hauteur de la clôture excède rarement 1,60 m (dont 40 à 70 cm pour le muret).

#### Matériaux, couleurs, finitions

Neuve, elle doit être la plus épurée possible. On évitera les pastiches de ferronnerie ancienne. Elle peut rester transparente pour mettre en valeur la propriété ou bien être associée à des plaques de métal la rendant alors opaque. Simplement doublée d'une haie arbustive, elle peut être très efficace pour préserver l'intimité de la parcelle tout en conférant un véritable cachet à la propriété.

La grille doit obligatoirement être peinte (contre la corrosion). On optera pour des teintes froides et sombres de gris colorés (gris-bleuté, gris-vert, gris neutre). Une teinte plus chaude (brun, bordeaux) peut être utilisée à condition qu'elle s'accorde avec les couleurs des clôtures voisines. On évitera surtout le blanc et les couleurs vives qui sont très agressives dans le paysage. Pour les enduits des murs bahut, les couleurs neutres et claires sont à privilégier.

#### Où ?

Dans les tissus anciens, associée ou non à un mur bahut:

- dans le centre bourg
- en bordure d'espaces naturels et de parcs
- dans les anciens hameaux agricoles (fermes, maisons de maitres, etc...)
- dans les secteurs pavillonnaires des années 50, 60 et 70 associé à un muret bas
- dans des quartiers d'habitat groupé, de maisons en bande ou maisons de ville, associé à une haie arbustive.

## Le grillage



Clôture grillagée - Rue Mozart – Mions  
© CAUE Rhône Métropole

### Pourquoi ?

Le grillage, associé ou non à un muret bas, est très courant pour clore un terrain. Associé à une haie arbustive libre ou taillée, ou bien support de plantes grimpantes, le grillage constitue une clôture très économique.

### Comment ?

#### Hauteur

Les clôtures grillagées ne doivent pas excéder 1,20 ou 1,50 m de hauteur totale (compris muret le cas échéant).

#### Matériaux, couleurs, finitions

Il est souhaitable d'associer à la clôture une végétation qui finit par « absorber » le grillage et le faire disparaître.

Les grillages sont de différents types : noués en simple, double ou triple torsion ou soudés, en finition galvanisée ou plastifiée. Pour les fils plastifiés et les panneaux rigides en treillis soudés, opter pour la couleur noire, beaucoup plus discrète que le vert ou le gris galvanisé.

Il est inutile de réaliser un muret de soubassement qui représente un coût non négligeable de mise en œuvre. Les montants métalliques en T peuvent être fichés directement dans des plots de fondation en béton. Si une butée s'avère utile pour les besoins des services de la voirie, une simple longrine (coulée en place, préfabriquée ou constituée d'agglomération de béton) peut éventuellement être mise en œuvre avec une garde de 5 cm.

Cas des matériaux occultant rapportés :

Des éléments d'occultation temporaires de type canisses, brises-vue, nattes, paillon, ... peuvent être utilisés pour doubler la clôture et préserver l'intimité le temps qu'une haie se développe. Les matériaux occultant rapportés doivent être provisoires. Un brise-vue naturel en osier, bambou, roseau ou bruyère est à préférer aux canisses en PVC.

### Où ?

Dans tous les quartiers résidentiels (à l'exception des lotissements conçus à l'origine sans clôture), associé à une haie et en particulier :

- dans les « faubourgs » autour du centre
- dans les tissus pavillonnaires, associé ou non à un muret bas
- en bordure d'espaces naturels ou agricoles (sans muret bas dans ce cas).

## La palissade en bois



Palissade de clôture - Rue Bouland – Mions  
© CAUE Rhône Métropole

### Pourquoi ?

Le bois présente l'avantage d'être un matériau renouvelable et résistant. Les clôtures en bois, qui s'intègrent très bien au paysage rural, sont également adaptées à un environnement plus urbain.

### Comment ?

Les lames peuvent être disposées horizontalement ou verticalement mais on évitera les effets palissades de chantier produits par des clôtures opaques, composés de clins ou de lames posés bord à bord ou en recouvrement. Au contraire, les clôtures en bois se prêtent bien aux effets de claire voie (lames espacées de 25 à 50 mm). Cette disposition permet de donner un effet de profondeur et une certaine finesse à la clôture tout en restant très efficace en termes de protection visuelle car le regard longitudinal du piéton ou de l'automobiliste ne pénètre pas.

En termes de finition, éviter la peinture ou le vernis : préférer les essences de classe III (à l'état naturel ou traitées), bruts de ponçage car elles ne réclament aucun entretien et donnent une même tonalité à toutes les clôtures de ce type. Le bois ne doit pas être en contact avec le sol. Une garde de 20 cm est nécessaire car le bois vieillit prématurément s'il est sujet aux rejaillissements de la pluie. Un soubassement maçonné peut s'avérer utile.

### Où ?

A mettre en œuvre dans les tissus de lotissements pavillonnaires périphériques au centre ville, associé à un muret bas (à l'exception des lotissements conçus sans clôture ou avec un dispositif spécifique).

## Les nouveaux matériaux : composites, bois-résines, PVC, aluminium



© tous droits réservés

### Pourquoi ?

De nouveaux matériaux utilisés dans la fabrication de clôtures ont fait leur apparition sur le marché notamment via les grandes enseignes de bricolage qui diffusent des modèles industriels en kit prêts à poser. Si cette standardisation rend ce type de clôture plus ou moins attractif en termes de prix, l'inconvénient principal demeure l'impossibilité de créer un projet sur-mesure adapté à un contexte particulier. Les modules restent peu adaptables aux situations particulières et aux irrégularités de la parcelle.

En outre, certains matériaux sont encore trop récents pour juger objectivement de leur durabilité. Ce n'est plus le cas de la clôture en PVC qui, quoique bon marché, n'a pas vraiment fait ses preuves<sup>2</sup>.

### Comment ?

Ce type de clôture contemporaine doit répondre sensiblement aux mêmes recommandations de mise en œuvre que pour les autres matériaux : lames à claire-voie, sens vertical, proportion 1/3-2/3, teinte sombre, etc... Le blanc est à éviter absolument car il s'harmonise très mal avec les teintes verdoyantes des jardins et confère un aspect « tape-à-l'œil » à la clôture.

### Où ?

Dans les tissus de lotissement pavillonnaires périphériques au centre ville, associé ou non à un muret bas à l'exception des lotissements conçus sans clôture ou avec un dispositif spécifique.

---

<sup>2</sup> Peu résistante aux UV, la clôture PVC vieillit mal au delà d'une dizaine d'années. Son aspect initial — lisse et brillant qui lui donne un aspect presque factice — se dégrade rapidement. Lames, montants et panneaux ternissent et la plupart des tâches provoquées au fil du temps (rouille, peinture, fruits et baies) sont indélébiles. Le choix de coloris reste très limité, en général cantonné au blanc, sur lequel les marques du temps sont particulièrement visibles. Entre autres inconvénients notables, le PVC est un matériau non-recyclable issu des ressources fossiles non renouvelables.

## Le végétal



Clôture boisée - Allée Rameau - Mions  
© CAUE Rhône Métropole

### Pourquoi ?

Pour s'isoler de la rue, la haie végétale est une solution à la fois efficace, facile à mettre en œuvre et 100% écologique. Seul ou doublé d'autres dispositifs de clôture (maçonnerie, serrurerie, menuiserie), le végétal joue un rôle fondamental dans l'interface entre espace privé et espace public en atténuant les disparités du bâti et en qualifiant le paysage de la rue. Doublée d'un simple grillage, c'est la solution la moins onéreuse pour clore une parcelle.

### Comment ?

On privilégiera les haies libres qui, si elles sont plantées dans de bonnes conditions, offrent une croissance rapide et un entretien modéré. Une haie libre en port naturel, mise en place à partir de jeunes plants et composée de végétaux dont la hauteur adulte plafonnera à 2 ou 3 m, ne nécessite ni taille, ni arrosage (un arrosage estival est à prévoir la première année)<sup>3</sup>. Les haies doivent être de préférence composées d'essences variées et de végétaux persistants et caducs en mélange. Par la diversité de feuillages, de fleurs et de fruits, les haies s'intègrent ainsi davantage au paysage. En favorisant la biodiversité, elles sont aussi plus résistantes aux maladies et parasites<sup>4</sup>.

Le choix des essences doit aussi être fonction de la place disponible sur la parcelle et de l'effet recherché<sup>5</sup>.

Pour en savoir plus (choix d'essences adaptées):

[https://www.rhone.fr/content/download/120515/1112892/file/guide\\_haies\\_permis\\_de\\_planter.pdf](https://www.rhone.fr/content/download/120515/1112892/file/guide_haies_permis_de_planter.pdf).

### Où ?

A mettre en place partout, mais en particulier dans les tissus d'habitat pavillonnaires de préférence en haie libre (ou en bande boisée épaisse en limite de zone agricole ou naturelle).

<sup>3</sup> Le code civil exige que les plants soient distants à 50 cm de la limite séparative si la haie est inférieure à 2 mètres de hauteur. Au delà, ils doivent être plantés à 2 mètres de la limite.

<sup>4</sup> Il faut rappeler que les haies persistantes mono-spécifiques de certains végétaux comme le thuya (*Thuja occidentalis*), le cyprès de leyland (*Cupressocyparis leylandii*) ou le laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) réclament un entretien régulier : faute de taille régulière (un à deux fois par an), la haie vieillit mal et se dégarnit de la base, perdant ainsi son opacité.

Très utilisée dans les clôtures résidentielles, car très appréciée pour sa croissance rapide et son feuillage compact et persistant, ces végétaux sont aujourd'hui victimes de leur succès : conséquence d'une plantation massive et généralisée sur tout le territoire national depuis plus de trente ans, certaines de ces essences arbustives sont désormais devenues sensibles aux attaques parasitaires. Ce type de haie confère en outre à la clôture un caractère daté et un aspect quelconque qui banalise la propriété et l'espace public.

<sup>5</sup> La haie libre est composée de plants largement distants les uns des autres et en recul suffisant de la limite de propriété (1,20 à 2,00 m) pour croître et s'épanouir dans de bonnes conditions. La haie taillée permet d'obtenir une limite végétale de faible emprise (1 m). Les essences choisies doivent être adaptées à une taille régulière (1 à 2 fois par an). Le treillage, composé de plantes sarmenteuses ou grimpantes plantées sur une grille ou un simple grillage peut former un véritable écran visuel même si la place disponible est très faible. Avec davantage de place, la bande boisée, de 3 à 4 m de large, associant buissons, cépées et arbres de haute tige peut créer un véritable écran végétal qui valorise autant le paysage de la rue que la propriété.

[www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)



Ville de  
**MIONS**

